

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens se?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(13 - C)

(13 - C) Plus 5^{me} Champs de Bois dans le bois de la Nation,

Toutes les questions suivantes n'ont point de rapport à l'école de Dotten

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

à Hagueres,

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse d'Agones, Agence d'Hagueres,

d. District

D'Halland,

e. Canton

Du Sémur.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

D'environ un quart d'heure de circonférence, et contient 20 Maisons catholiques.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

point.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Dem.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Trente deux écoliers.

J. H. G.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? - "Environ un tiers de lieue.

a. Leurs noms, "Des Villages où il y a des Maisons, ^{Catholiques} de ceux tous protestants, Bourgeois, Hesseaux et Moreaux

b. Leurs distances réciproques. - D'environ un tiers d'heure.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? Lecture, écriture, Musique, Arithmétique, Orthographe, Religion etc.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? - "Depuis la f. Martin à Saque, deux écoles par jour, et depuis Saque à la f. Martin une.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? - "Petits, Isaumes en latin et français, Testaments catholiques et plusieurs autres livres de piété.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? - "Exactement autant que possible.

9°. Durée de l'école chaque jour? - "En hiver de 4 à 5 heures, et en été à proportion des écoliers qui la fréquentent.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? - "oui, à mesure de progrès, en 2. 2. de 2. 2. places.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? - "Les Pasteurs catholiques de concert avec la Souveraineté et revu par l'Etat.

b. D'où est-il? - "D'Etagnières.

c. Son nom - "François Cherpier.

(3)

d. Son âge. - "Trente ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? - 0.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? - "Depuis Sept ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? - "Laboureur.

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? - "Desservant à l'Eglise.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? - "Trente-deux, dont 22 garçons et 10 filles.

a. En hiver, } foit garçons ou filles. "En hiver presque tous ensemble, mais en été, il n'y a que les petits qui la fréquentent.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école. - 0.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? - 0.

b. Quelle en est la valeur? - 0.

c. Source des revenus. - "L'ancien Gouvernement.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? - "Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? - "Non, on ne paye rien.

15°. Bâtiment de l'école. - "Bon.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? - 0.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? - 0.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? - "L'Instituteur loue son logement pour y tenir l'école à ses frais, mais il est très mal logé et bien gêné.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. - "Le propriétaire.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales? - - - 0
 - e. Biens d'église? - - - 0
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? - 0
 - g. De biens-fonds? - - - 0
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? 0

Quatorze francs, huit sacs, moitié Mezel et bayvine, mesure de Laudaune, point de vin, une Toise et demie de Sapin aprenant au fernal en payant cinq francs pour façon et droits des bad forrétiers.

Outre la pension de dessus, on retire du Seminaire de Fribourg par gratification et pour encouragement sept francs et 12 sols.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Observation
Il seroit urgent d'établir dans cette commune un logement pour les deux Instituteurs Catholiques & Protestants, vu la difficulté qu'il y a d'en trouver à louer sur tout de puis environ 4 ans qu'on y a été ravagé de deux incendies qui ont détruit plusieurs Maisons.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

" Etagnières.

" Village.

" Une Commune.

" Paroisse d'Assens.

" Agence d'Etagnières.

" Echallens.

" du Sevan.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

" Un quart d'heure de Circonférence & contient 30 maisons Reformées.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

" point.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

" de même

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

" 30 écoliers Reformés.

N. 6